



Le 13 juin 2021

## Communiqué de presse

-----

### M. BARBO verrouille la Commission Locale de l'Eau.

Comme l'ont rappelé les « marches pour les libertés » organisées à travers toute la France samedi dernier, la démocratie est attaquée de toutes parts, y compris en catimini là où l'on ne s'y attend pas, comme au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Pays de Saint-Brieuc.

M. Jean-Luc BARBO préside pour un 2<sup>ème</sup> mandat renouvelé en octobre dernier, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc. Ce « Parlement de l'eau » comprend 57 membres : 31 élus, 18 représentants des usagers, organisations professionnelles et associations et 8 membres de l'Etat et de ses établissements publics. Il est chargé d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE de la baie.

A son initiative, M. BARBO entend faire voter le 18 juin prochain une modification inédite du règlement intérieur, de façon à interdire au public d'assister aux réunions de la CLE.

Rappelons que tout citoyen peut assister librement, sans inscription préalable et sans droit à la parole, aux réunions des conseils municipaux, des conseils communautaires, du Conseil Départemental, du Conseil régional, du comité des syndicats ordures ménagères... bref aux réunions de ces instances où nos représentants débattent et décident sur des sujets touchant à la vie de TOUS les citoyens.

La CLE est compétente (diagnostic et actions) sur ce qui touche à la qualité de notre eau (eau du robinet, eau des rivières, état des plages, charge en nitrates, en phosphore, en pesticides, en bactéries, et même qualité de l'air (ammoniac) ou encore biodiversité et paysages (haies et talus). Il est pour le moins choquant que M. BARBO veuille désormais décréter le huis clos autour de ces questions essentielles d'intérêt général. Quelle mouche l'a soudain piqué ?

Jusque là des citoyens non membres, peu nombreux au demeurant, assistaient sans problème aux réunions. Toutefois, dès lors qu'une personne identifiée comme membre de l'association « Halte Aux Marées Vertes » y a assisté le 18 décembre 2020, M. Barbo a vu rouge. Il a tenté de lui interdire l'accès à la réunion suivante du 5 février. Premier prétexte invoqué : les règles sanitaires ne permettraient pas une distanciation suffisante de la quarantaine de présents... dans une salle Palante à Hillion qui compte 300 fauteuils ! Autre prétexte : à l'avenir, il pourrait y avoir débordement par un public trop nombreux ; difficile à croire que le sujet puisse passionner des foules quand nombre de membres de la CLE manquent eux-mêmes à l'appel ! La vérité c'est que M. BARBO veut à tout prix empêcher l'accès aux informations à une association qui se bat depuis 20 ans pour la qualité de l'eau en baie de Saint-Brieuc. En effet, le bilan dressé dans chaque tableau de bord annuel de la CLE révèle une situation alarmante : des indicateurs mauvais à tous les étages qui oscillent entre stagnation ou

dégradation depuis 2014, qu'il s'agisse des nitrates, des phosphates ou des pesticides... et des plans d'action qui n'ont guère d'action que le nom.

Le huis clos a donc des avantages certains : donner plus facilement cours à la diffusion de fausses informations rassurantes (comme celle diffusée le 5 février dernier qui tente de donner à croire qu'il suffirait de revenir à 15 ou 20 mg/l de nitrates pour éradiquer les algues vertes), mais surtout permettre plus de discrétion autour des informations qui dérangent, qui trahissent une situation et une inaction calamiteuses, comme le pointent également la Cour des Comptes, la Commission des finances du Sénat et le Tribunal administratif, et ceci dans une baie où le CEVA enregistrait le 13 avril dernier 90 % des algues vertes de Bretagne !

Enfin, pour faire bonne mesure M. BARBO, qui avait déjà décidé le jour de sa réélection de réduire les vice-présidences de 5 à 2 (motif laconique « parce que c'est trop ») entend désormais concentrer encore plus dans ses seules mains le pouvoir de cette Commission, par diverses modifications. C'est ainsi par exemple que les commissions de travail qui étaient pérennes et avaient compétence sur des thématiques définies dans le règlement intérieur, seraient désormais à durée limitée, sur des missions définies au cas par cas par le bureau et selon une composition définie par le bureau également.

M. BARBO, soi disant « écolo », est candidat aux élections régionales sur la liste EELV. A n'en pas douter, l'écologie mérite bien mieux que ce type de basses manœuvres autoritaires, ce recul démocratique, cette insulte ouverte à une démocratie un tant soit peu participative.

Les membres de la CLE s'honoreraient d'empêcher par leur vote cette régression, pour ne pas laisser le président nuire au fonctionnement et à l'image de leur institution et ne pas donner matière à aggraver la défiance des citoyens appelés aux urnes vis-à-vis de leurs représentants.

### **Le Conseil d'Administration**

de Halte Aux Marées Vertes

Secrétaire : 07 82 41 99 60

02 96 23 02 77

[contact@halteauxmareesvertes.org](mailto:contact@halteauxmareesvertes.org)